

Délibération 2023-71

Conseil d'administration du 7 décembre 2023

Objet : demande de révision de l'échéancier du Centre hospitalier spécialisé du Jura (39)

M. Cazenave, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Le Centre hospitalier spécialisé du Jura demande que les mensualités de son échéancier soient portées de 30 000 € à 50 000 €. Sa dette restante au titre de l'exercice 2021 s'élève à 2 334 900 € au 15 septembre 2023.

Vu l'article 6 et 7 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 qui donnent compétence au conseil d'administration pour fixer les modalités de versement des retenues et contributions et statuer en cas de défaut de versement ;

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner la situation débitrice des employeurs en matière de cotisations ;

Vu la délibération n°2021-61 du 9 décembre 2021 relative à la prolongation de la durée de l'échéancier du Centre hospitalier spécialisé du Jura ;

Compte tenu de l'avenant au plan d'apurement du Centre hospitalier spécialisé du Jura signé le 25 février 2022 par lequel la dette relative à l'exercice 2021 a été intégrée à celle relative aux exercices 2018 et 2019 ;

Considérant la demande du Centre hospitalier spécialisé du Jura du 15 septembre 2023 d'augmenter de 20 000 € les mensualités de l'échéancier précédemment établi afin d'apurer sa dette restante au titre de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis de la commission des comptes dans sa séance du 6 décembre 2023 ;

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, donne son accord pour réviser le plan d'apurement du Centre hospitalier spécialisé du Jura relatif à l'exercice 2021, en portant la durée de son échéancier à 47 mois pour apurer sa dette globale d'un montant de 2 334 900 €, à raison de 46 mensualités de 50 000 € à compter du 15 octobre 2023 et d'une dernière mensualité de 34 900 € le 15 août 2027.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-61 du 9 décembre 2021 relative à la prolongation de la durée de l'échéancier du Centre hospitalier spécialisé du Jura.

Bordeaux, le 7 décembre 2023

Le secrétaire administratif du Conseil,



Alain Paquin